

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

POINT SUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Règlement local de la publicité (RLPI)

La CU est en train d'élaborer un RLPI pour adapter au contexte local les règles nationales de gestion de la publicité qu'elle soit par affiches, panneaux lumineux ou numérisée. Le but est de renforcer cette réglementation nationale pour préserver les paysages urbains et naturels, le patrimoine et pour harmoniser les dispositifs sur le territoire de Caen la Mer. 4 orientations :

- Promouvoir la sobriété en réponse aux enjeux environnementaux et énergétiques
- Préserver les richesses paysagères de Caen la Mer et le cadre de vie des habitants
- Valoriser les richesses du patrimoine bâti
- Améliorer la lisibilité et l'attractivité des activités tourisme et économiques

Les solutions possibles : interdiction dans les lieux remarquables, diminution des surfaces des panneaux, diminution de l'intensité des éclairages, veiller à l'intégration en façade des bâtiments.

Après débat, le Conseil donne son accord pour ces orientations. Compte tenu de la procédure d'élaboration, le projet serait arrêté à l'été 2023, puis soumis à enquête publique pour être approuvé en janvier 2024.

Rénovation énergétique

La météo a permis de réaliser les clichés thermographiques des maisons concernées. Les propriétaires ont été informés des résultats et pouvaient rencontrer un technicien de Caen la mer Habitat pour commenter leur diagnostic et évoquer les pistes de rénovation éventuelle ainsi que les aides possibles.

La commune ne peut pas apporter une aide financière pour ces travaux, la seule possibilité pour aider à ces travaux de rénovation énergétiques peut être une exonération de la taxe foncière pendant une durée déterminée. Une étude va être réalisée pour déterminer les conditions de faisabilité de cette forme de soutien.

ZAC Porte de la Suisse Normande

La zone étant communautaire, c'est Caen la mer qui a pris en charge l'entretien et l'éclairage au 1/01/2023.

PREPARATION DU BUDGET 2023

Les chiffres provisoires du compte administratif 2022 font apparaître un excédent de fonctionnement de l'ordre de 200 000€ soit une baisse sensible par rapport aux années précédentes.

Les dotations de l'État sont annoncées à l'identique, la loi de finances a augmenté de 7% la valeur locative des bases foncières, une aide pour minimiser les coûts des l'énergie est envisageable, à côté des subventions classiques, l'État a mis en place un fond vert qui pourra être utilisé pour les travaux d'économie d'énergie.

Afin de finaliser le budget 2023, les opérations réalisables cette année sont étudiées et pour certaines, validées: mise en place de leds pour les éclairages rues et bâtiments, copieur pour l'école, rénovation du skate park, étude sur l'implantation d'un city stade.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Animation - jeunesse

CME: travail sur une vidéo sur les femmes pour le 9 mars, 22 mars rencontre sur la lutte contre le racisme, 28 avril visite de l'Assemblée nationale, remplacement de l'écolo rando par une promenade à pieds et vélo le 27 mai, journée POP culture le 3 juin.

Local jeunes: relance d'un court métrage sur le harcèlement en vue d'un concours, soirée couscous au Coisel le 24 mars, 31 mai journée sports pour tous avec les clubs, prise en charge

de la fête de la musique le 17 juin, en juillet camping à Biscarosse.

Jardins familiaux

Nouveau bureau: Président M. Calvarin, Secrétaire M. Turina, trésorier M. Poirier. Il y a 3 parcelles disponibles.

Maternelle

Le logement de fonction sera libre fin mars. Le syndicat cherche à recruter un ATSEM.

INFORMATIONS DIVERSES

20 mai: comme chaque année collecte des déchets DEEE sur le parking du stade.